L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE MARIAGE DE GERARD.

PAR ANDRÉ THEURIET.

XII.

—Permettez, dit l'abbé, il faut voir les choses comme elles sont: M. Laheyrard est assurément fort coupable, mais Georgette a aussi quelques peccadilles à se reprocher; elle m'a avoué qu'elle n'avait rien fait pour décourager ce jeune écervelé, au contraire....

— C'est impossible! protesta Mme Grandfief, ma fille a été trop bien élevée....

L'abbé secoua la tête et raconta tout ce que la jeune fille lui avait confessé. Mme Grandfief fut consternée.—Suis-je assez malheureuse! reprit-elle après un long silence, une fille à laquelle je n'ai inculqué que de bons principes. Je vais devenir la risée de la ville.... Que faire, monsieur le curé?

—Il y aurait un moyen de remédier à tout le mal, hasarda l'abbé; Georgette aime M. Laheyrard;.... mariez-les.

Mme Grandfief bondit, tout son orgueil se révolta, et elle jeta les hauts cris.—Jamais! s'écria-t-elle; ma fille entrer dans une famille pareille après la scandaleuse aventure de Mlle Laheyrard, j'en mourrais de honte....

—Eh! madame, répliqua le curé, qui vous dit qu'Hélène soit coupable? Ce qui vient de se passer devrait vous enseigner l'indulgence. Georgette est innocente, et cependant demain elle peut se trouver atteinte par les mêmes absurdes calomnies.... Croyez-moi, faites la part du feu et assoupissez tout cela par un mariage.

—Je jetterais plutôt ma fille au fond d'un couvent! répondit l'inflexible matrone en tournant toute sa colère contre Georgette, c'est une enfant dénaturée, et je veux la punir.

—Elle est assez punie par la peur qu'elle a eue, riposta le curé; le mieux est d'éviter un scandale et d'agir en mère prudente....

—Un mariage dans de pareilles conditions, quand ma fille a refusé des partis superbes!.... Non, c'est impossible.

—Enfin, conclut l'abbé en prenant son chapeau et en faisant sa révérence, réfléchissez encore, pesez le pour et le contre.... Je reviendrai vous voir demain.

Pendant que ces choses se passaient à Salvanches, M. de Seigneulles avait enfin réparé les désordres causés par l'application inconsidérée de quarante sangsues. Dès qu'il fut rétabli, il prit l'un des premiers trains et atteignit Paris sans encombre à la nuit tombante. Il s'installa rue Saint-Dominique, dans un antique et silencieux hôtel meublé, où il avait logé sous la restauration; puis le lendemain matin, coiffé de son chapeau aux larges ailes, emprisonné dans sa longue redingote et cravaté de blanc, il se dirigea gravement vers l'institution où s'était réfugiée Hélène Laheyrard.

Le pensionnat de Mme Le Mancel était situé dans cette partie solitaire de la rue de Vaugirard qui avoisine le boulevard Montparnasse. Le chevalier n'avait pas fait trente pas le long des grands murs de ce quartier désert, qu'il s'arrêta net avec les marques d'une violente surprise. Il se fit un abat-jour de l'une de ses mains et lâcha un juron énergique en procédant à l'inspection d'un promeneur matineux, dont la figure était à demi cachée par le col relevé de son pardessus, et qui n'était autre que Gérard. Le jeune homme, adossé au mur, contemplait mélancoliquement une haute porte cochère peinte en vert, au dessus de laquelle on lisait: "Institution de Mme Le Mancel, fondée en 18..."—Derrière cette porte, dans la cour qui précédait la maison, deux grands platanes secouaient leurs ramures à demi effeuillées, entre lesquelles on apercevait un corps de logis aux fenêtres closes.

—Sangrebleu! monsieur, s'écria le chevalier en secouant l'épaule du rêveur absorbé dans sa contemplation, je vous trouverai donc toujours là où vous ne devez pas être!

Gérard tressaillit en reconnaissant M. de Seigneulles, mais, reprenant rapidement possession de son sang-froid:—Mon père, commença-t-il....

—Que diantre êtes-vous venu faire ici? interrompit impétueusement le chevalier.

—Réparer mes torts.

—Vous avez revu cette demoiselle?

—Non, répliqua piteusement Gérard, pendant les huit premières journées de mon séjour elle était malade, et je n'ai pu la voir; aujourd'hui qu'elle est rétablie, on refuse de me laisser entrer.

—On a parbleu raison, et votre insistance est déplacée.... C'est à moi de voir Mlle Laheyrard, riposta M. de Seigneulles en soulevant le marteau de la porte verte.

—Permettez-moi d'entrer avec vous! murmura le jeune homme d'une voix suppliante.

—Non certes!

La porte s'était entre-baillée; Gérard saisit son père par le bras.—Mon père, vous allez voir Hélène, soyez bon pour elle, ne me réduisez pas au désespoir.

—Mule du pape! Allez-vous me donner des leçons de convenance?.... Mêlez-vous de vos affaires et retournez à la maison.—

Le chevalier parlait absolument comme si la rue de Vaugirard n'eût pas été à soixante lieues de la rue du Tribel.—Ou plutôt, reprit-il après un moment d'hésitation, attendez-moi ici, sur le trottoir.

M. de Seigneulles pénétra dans la cour, et la lourde porte se referma. Il avait préparé un billet sur lequel il avait écrit de sa grosse écriture batarde: "Le chevalier de Seigneulles désire avoir un entretien avec Mlle Laheyrard." Il chargea le concierge de le faire tenir à la jeune fille, et un quart d'heure après il fut introduit dans une petite pièce où travaillait Hélène. Une étagère garnie de livres, quelques chaises de paille, une table sur laquelle une rose de l'arrière-saison s'épanouissait dans un verre, composaient le simple ameublement de cette chambre, où le chevalier fit son entrée solennellement, la tête droite dans sa cravate blanche, le sourcil froncé et la bouche pincée.

Hélène, encore toute troublée par l'annonce de cette visite inattendue, se tenait debout près de la table. Ses beaux cheveux bouclés, dont l'indépendante désinvolture avait jadis si fort scandalisé M. de Seigneulles, étaient renoués par un ruban bleu et encadraient discrètement sa figure pâlie.

—Mademoiselle, commença brusquement le chevalier, je suis M. de Seigneulles.... Hélène s'inclina.—Je n'ai jamais transigé avec mon devoir, continua-t-il, et, bien que dans cette malheureuse affaire vous ayez eu les premiers torts....

—Monsieur, interrompit-elle avec vivacité, vous êtes cruel!.... Je me suis assez punie moi-même en me séparant de tous ceux que j'aime, et vous devriez m'épargner des reproches, même mérités.

Le chevalier eut un mouvement de surprise. La charmante musique de la voix d'Hélène le pénétrait malgré lui, et amollissait d'une étrange façon les duretés de ce cœur résistant comme le vieux chêne. Il releva les yeux, et ne put s'empêcher d'admirer l'attitude digne et simple de la jeune fille. Il s'était attendu à des airs évaporés, à des récriminations ou à une scène de larmes, et il restait confondu de la contenance à la fois fière et résignée de son interlocutrice.—Laissez-moi finir, reprit-il, vous ne m'avez pas compris. Votre conduite personnelle ne me regarde pas, mais j'ai le devoir de m'inquiéter de celle de mon fils et de réparer ses sottises. Je suis gentilhomme, et je tiens à l'honneur de ma famille.

—Pardon, monsieur, dit Hélène, je ne comprends pas davantage.

—Je vais m'expliquer plus clairement, répliqua le chevalier impatienté du peu de perspicacité de Mlle Laheyrard, et, comme il n'avait pas l'art des nuances, il ajouta d'un air grognon:—Mon fils vous a fait du tort, et nous vous devons un dédommagement.

—Un dédommagement! murmura Hélène en le regardant avec stupéfaction.

—Oui, poursuivit-il, si dur que soit le sacrifice, nous avons, nous autres, l'habitude de payer nos dettes sans marchander.

Cette fois la jeune fille trembla d'avoir compris: elle crut que M. de Seigneulles s'était mis en tête de lui offrir une compensation pécuniaire pour prix de son départ de Juvigny. Le rouge lui monta aux joues, et avec cette promptitude de parole qui lui était naturelle:—Ai-je bien entendu? balbutia-t-elle indignée, que signifient ces mots de dette et de paiement?... Seriez-vous venu me proposer un marché?....

—Hein?—murmura M. de Seigneulles. Ces derniers mots avaient réveillé toutes ses préventions. Il conservait à l'égard des Parisiens les méfiances du provincial qui craint toujours d'être dupe. Le naturel soupçonneux et finassier du Lorrain reprit le dessus. Il songea qu'il avait peut-être affaire à une de ces habiles personnes qui ne visent bien haut que pour donner plus de prix à leur résistance, et il résolut d'éprouver Hélène. Il sourit de ses petits yeux gris les clairs regards de la jeune fille.—Et quand cela serait? reprit-il avec aplomb.

—Ce serait pour moi la pire des punitions.

—Ainsi vous refuseriez mes offres, quelles qu'elles fussent?

—Oui certes, s'écria Hélène avec emportement, il faut que vous me jugiez bien mal! Je ne suis pas noble, mais j'ai le cœur aussi haut placé que vous autres.... pas un mot de plus, monsieur, veuillez vous retirer.

Elle fit quelques pas vers la porte. Le chevalier, fort confus, mais enchanté intérieurement, la regardait avec une bienveillance croissante.—Mais sangrebleu! grommela-t-il, vous ne pouvez pourtant pas m'empêcher de réparer les offenses de mon fils?

—On n'offense pas les gens parce qu'on les aime, répondit elle avec un sourire attristé, et les torts dont vous parlez sont imaginaires.

—Imaginaires? Pas tant que cela, puisqu'ils vous ont forcée de quitter Juvigny.

—Ce départ était projeté depuis longtemps, et je n'ai fait que l'avancer de quelques semaines.

—Mais vous êtes partie.... compromise.

—Aux yeux de quelques personnes qui me haïssent, peut-être; mais aux miennes et à ceux de mes amis, nullement.... En quoi? parce que j'ai aimé quelqu'un honnêtement, et parce que je me suis éloignée pour ne pas être un sujet de trouble dans la famille de celui que j'aimais, je serais compromise? Non, monsieur, ma conscience est en repos, et mon honneur est intact.

—Pardon, objecta le chevalier, ce n'est pas ce que disent là-bas vos meilleurs amis.

(*La fin à demain*).

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CAMELIA.

Capitaine Hanover,

partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi soir.

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camélia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai — Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie.

Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent.

Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.

13 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

8août—3m

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Hobbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour frêt et passage, s'adresser à LORD & MCPEAKE, Agents.

25 juillet—1m. — No. 65 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine
J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

5 août.—1m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McElroy commis, Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti.

14mai—3m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS,

Capitaine J. P. Aucoin,
Commis P. A. Charlet.

Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle-Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis en plein jour.

Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 30 rue Conti.

16 juill—1an

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaine.

SELMA,

A. DUGAS, capitaine.
A. Meynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

22août—1m

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfroy, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nile-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. FERNANDEZ & CO.

21 sept—12m — No 125 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et F. E. Barry, commis;

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

9 mai—3 m

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire
No. 16 rue Union.

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE

DE LA NILE-ORLEANS,

A la Nile-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,310,194 18
Bons des Etats-Unis	1,006,050 00
Autres bons	215,199 41
Propriétés foncières	212,897 26
Dépenses courantes et taxes payées	41,148 21
Dû par des agents de rachat et de réserve	541,144 73
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	243,742 52
En caisse	673,19 97
	$4,261,025 84

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		200,000 00
Profits et pertes		191,866 56
Dépôts individuels	$2,008,438 35	
Dépôts des Etats Unis	3,408 79	2,011,846 14
Circulation		777,142 00
Dû à des banques et à des banquiers		80,971 14
		$4,261,825 84

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.

1 juillet—4f P. P. — A. LURIA, Caissier.

Chemin de fer de la Nile-Orléans, de St-Louis et de Chicago.

Compagnie du grand chemin de fer de la N. O. de Jackson et du Nord
Compagnie du chemin de fer central du Mississippi.
(consolidées.)

AU PUBLIC:

LE TRAIN, D'EXCURSION REGULIER DU DIMANCHE MATIN

—DU—

Grand chemin de fer de Jackson

Part de la gare, au pied de la rue Calliope, à 7 heures du matin et il est de retour à 10 heures et demie du soir.

Prix du passage —aller et retour.—
(Les billets ne sont bons pour le retour que le jour où ils sont vendus.)

Kenner	$ 50 cents
La Branch	75 "
Frenière	75 "
De Sale	1 00 "
Manchac	1 00 "
Ponchatoula	1 50 "
Hammond	1 50 "
Tickfaw	1 50 "
So. Car Works	2 00 "
Independence	2 00 "
Amite	2 00 "
Arcola	2 00 "
Tangipahoa	2 50 "
Union Landing	2 50 "
Osyka	2 50 "
Carter Hill	2 50 "
Chatawa	2 50 "
Magnolia	2 50 "
Gatman	2 75 "
McComb City	2 75 "
Summit	3 00 "

L'agent donne à la gare, tous les renseignements nécessaires.

E. D. FROST, directeur général,
S. E. CAREY, agent général pour le passage et les billets.
5août au 20 sept—1m

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les paquebots et magnifiques bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, rivière du Nord—

WASHINGTON, Lachesnez, samedi, 5 sept.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 19 septembre
PEREIRE, Sarmont, samedi, 3 octobre.
FRANCE, Lenderny, samedi, 17 octobre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible] | Seconde cabine, $[illegible]

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible].

Les voyageurs américains qui vont sur le continent ou en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour frêt ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 189 Gallier Court, Lettre H, N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE

— ET DE LA —

NOUVELLE - ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour frêt ou passage (excellents aménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à

F. INGATE, agent,
No 4 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. [illegible].
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Sadler.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Braes.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, ...
STATE OF FLORIDA, 2500 ....
STATE OF INDIANA, 2500 ....

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF MINNESOTA,

partira de son quai, poteau 23, Troisième district; vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le SAMEDI, — 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry	$125	$80	$[illegible]
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135	90	[illegible]
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	145	95	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N. O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 5 sept., et prendront à New York, le steamer "State of Indiana," qui part de New York, le MERCREDI, 9 septembre à midi

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glascow	$116		
Liverpool, Londonderry	128	$70	$[illegible]

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Les billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $[illegible] le billet; pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à $[illegible] le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents,
A No 20 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ:	
	De Brême.	De la Nile-Orléans.
Frankfurt	12 sept.	21 oct.
Strassburg	3 oct.	4 nov.
Koeln	3 oct.	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gen. Werder	17	20
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strassburg	15	17
Koeln	29	31

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres .... $150 en or.
Entrepont .... 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres .... $25 en or.
Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an — Au No 42 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:
Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Fanzen,
Saxonia, Capt. Nielsen.
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	De Havre.	De Santander.	De la Nile-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 21	Fév. 3	Fév. 6?	Mars 11?
	"Germania"		
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 28

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:

Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nile-Orléans:

Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible].

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Pecke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements directs au lieu de destination pour du frêt expédié de Galveston ou de la Mobile et transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE.,
Agents-Généraux,
123, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux de Passage,
61 Broadway, New York.

E. BROMBERG, Mobile,
Agents pour le Passage.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

KNICKERBOCKER,

Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 5 septembre, à 8 h. A. M.

Passage .... $[illegible].

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,
mai—1an — Rue Carondelet, No 61.

Compagnie d'Assurance Hope.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

INCORPOREE EN AVRIL 1857.

Bureau, No 21, rue du Camp.

Capital payé $250,000 00

MONTANT des DIVIDENDES PAYES .... $[illegible]

Actif .... $[illegible]

La Compagnie assure contre les risques d'Incendie, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise au comptant sur leurs primes, ou une participation dans les profits.

L'assuré, quelque police que ce soit en sa possession, peut donc en avoir un intérêt dans le produit de la compagnie.

Les pertes sont réglées promptement et équitablement.

E. PEYCHAUD, Président.
Jno. L. ADAMS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after May 31, 1874,

Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 3:15 p. m.
Through night express daily, at 4 p. m.
Arrive:
Coast Accommodation (daily except Sunday) at [illegible] a. m.
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 p. m.
The 4 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Chicago.
Office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

H. P. SHUTE,
General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON,
General Superintendent. — 22 déc.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874,

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, [illegible]
TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3:15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9:10 a. m.
Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m.
Le train express de 4 h. p. m., ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nile Orléans et Ocean Springs.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

H. P. SHUTE,
Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-Général. — 22 déc.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express......7:00 A. M.	Express......10:20? P. M.
Malle......5:30 P. M.	Malle......10:35 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. — 19 avril

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.	ARRIVE.
Express......7:00 A. M.	Express......10:20 P. M.
Mail......5:30 P. M.	Mail......10:35 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. — april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans......15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7½	"	8½	"
9	"	10	"
10½	"	11½	"
Midi		1	P. M.
1	P. M.	2½	"
2	"	3½	"
3	"	4½	"
4	"	5½	"
5	"	6½	"
6	"	7½	"
7	"	8½	"
8	"	9½	"
9	"	10½	"
10	"		

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON,
Surintendant-général.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7¼ heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points de Stephens, agent général, au pied de la rue Ste. Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance, comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 4 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.

17mai—CHS. A WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
— DE LA —
Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1:

Sur les risques d'incendie	$414,933 55	
Sur les risques de mer	101,150 83	
Sur les risques de rivières	42,974 56	
Total des primes		$558,059 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$125,606 89	
En moins — Primes remboursées	11,776 96	
		$137,383 [illegible]
Montant net des primes		$421,276 [illegible]
Réassurances	$ 42,932 92	
Pertes par le feu	$182,[illegible]	
Pertes sur mer	67,172 08	
Pertes sur rivières	3,774 91	
		$380,617 64
Dépenses, taxes, etc., intérêt	77,601 45	
Commissions des affaires d'agences	7,796 97	
Réfaction (rebate) aux assurés	39,773 [illegible]	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	25,[illegible]	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
		[illegible]
		417,564 [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 46,497 15
Effets à recevoir, pour primes	14,467 15
Bonds de la ville et autres bonds	135,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,414 [illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,736 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	162,270 [illegible]
Comptes en suspens	3,460 79
Primes d'agence pour Décembre	11,813 [illegible]
Mandats	4,760 [illegible]
Sauvetage	4,434 21
Louisiana Cotton Factory	1,979 [illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp	79,682 77
Autres propriétés foncières	28,382 [illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance	7,496 [illegible]
	$[illegible] 77
Dépréciation	97,360 [illegible]
Valeur sur le marché, au comptant	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Risques non expirés	125,606 [illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 [illegible]
Intérêts et dividendes non collectés	11,113 19
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	3,361 71
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	26,145 [illegible]
	676,[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

F. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public,
Au No 148 de la rue Gravier, Nile-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Reilly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Laffite,	J. Tuyes.

12fev—1 an

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme un mandat égal le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
— DES —
Marchands de la Nile-Orléans,

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible]	
Sur risques de mer	6,[illegible]	
Sur risques de rivières	141,[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		712 [illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	[illegible]	
Réservé pour pertes non encore réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$[illegible]
Bonds de la ville	[illegible]
Actions de banques et de chemins de fer	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Bonds de l'Etat	[illegible]
Actions d'assurance	[illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Company	[illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press	[illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	[illegible]
Bonds hypothécaires du Tuyeaux Association	[illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 9 juin 1874.

F. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.
Au No 148 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Caerd,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
L. F. Generes,	S. L. Reiff,
M. W. Smith,	Chas. Ledoux.
J. J. Fernandez.	

9 juin

La Compagnie d'Assurance
TEUTONIA

Au No 131 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$[illegible]
Pertes par incendie sur mer et rivières payées	$[illegible]	
Réassurances, réfactions (Rebate), dépenses, etc.		[illegible]
Total de l'Actif		[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
E. A. Bonneger,	Th. Lilienthal,	E. Sieg,
den,	E. F. Del Bondio,	G. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Rabe,	E. L. Nestle,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	E. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Richert,
E. Wetzenbach,	E. R. Gogreve,	F. Roder,
.B. Wildermann		

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL
Compagnie d'Assurance "Hope"
DE LA NILE-ORLEANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$[illegible]
Sur les risques d'incendie	86,[illegible]	
Sur les risques maritimes	14,[illegible]	
Sur les risques de rivières	6,[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période savoir,		
Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
Moins cent remis aux as	7,215 [illegible]	
Taxes	7,[illegible] 77	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Primes retournées	[illegible]	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Réservé pour les risques non terminés au 30 avril 1874.		[illegible]

Actif de la Compagnie:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Effets pour primes à courte échéance	[illegible]
Actions de banque et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En banque	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
13 mai—1m — No. 148, rue Gravier.

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.

Sur risques d'incendie	$[illegible]
" de rivières	[illegible]
" de mer	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
En plus risques non expirés pour 1873	[illegible]
En moins, primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes reçues	$[illegible]

Pertes payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$[illegible]
" de rivières	[illegible]
" de mer	[illegible]
Réfaction (rebate)	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Taxes	[illegible]
Loyer	[illegible]
Impressions, annonces, fournitures de bureau	[illegible]
Dépenses, etc, intérêt en moins	[illegible]
Réservé pour les risques non expirés de 74	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Meubles et installations du bureau	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'actif	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Signé sous serment pardevant moi, à la Nile-Orléans ce [illegible] juillet 1874.

AD. DOMINGUEZ, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, [illegible] juillet 1874.—A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé soit déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.

DIRECTEURS:

R M Davis	Jos David
A Socola	M Sarwin
J Missi	David Hughes
Ernest Pragst	J J Rein
N A Lignières	P Gendle
B Daley	H Menard
J Sambola	[illegible]
J K Gourdain	[illegible]
V Bettsleira	[illegible]
J B Gobert	[illegible]
A Haber	[illegible]

30juil—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.
22 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	48,[illegible]	
Primes des rivières	184,[illegible]	[illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		[illegible]
Pertes payées et évaluées:		
Sur risques d'incendie	[illegible] 14	
Sur risques de mer	32,477 [illegible]	
Sur risques de rivières	67,[illegible] 47	[illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc.	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets à recevoir	[illegible]
Prêts sur bons et hypothèques	[illegible]
Prêts sur actions, sur demande	[illegible]
En caisse	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres	[illegible]
Réassurances en voie de recouvrement	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

Emile V. Gauss, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, [illegible] mai 1874.

W. E. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent soit payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin [illegible] à ceux qui y ont droit.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. B. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jos. B. Woods,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Stone.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 134 de la rue du Canal,
Le 31 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie		$[illegible]
Primes de rivières		1,132 5
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes		[illegible]
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	[illegible]	
Dépenses générales, moins profits et pertes et intérêts	[illegible]	[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées		[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $[illegible]	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	[illegible]
Prêt garanti par des actions	[illegible]
Actions appartenant à la compagnie	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir pour primes	[illegible]
Dans le coffre de la banque et entre les mains du trésorier	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences	[illegible]
Capital souscrit en voie de règlement	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital, 4,132 2-3 actions, de $100, escomptées à 8% l'action	[illegible]
Montant réservé pour garantir complètement tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	[illegible]
Pertes non expirées, moins 50 pour cent réservé	[illegible]
Montant réservé pour perte non réglée	[illegible]
Solde non payé	769 11
	[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 26 de la rue Carondelet.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 mars 1874.

Montant reçu de membres assurés sur décès		$[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,[illegible]
Montant du crédit des profits et pertes		[illegible]
		[illegible]
Montant payé sur [illegible] décès	$[illegible]	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	[illegible]	[illegible]

PASSIF.

Polices Classe "A."	[illegible]
Polices Classe "B."	[illegible]

ACTIF.

En caisse	[illegible]
Récépissés "non réclamés"	[illegible]
Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton	[illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne	[illegible]
Banque d'Amérique	[illegible]
Banque Nationale Mutuelle	[illegible]
Dû aux assesseurs en voie de recouvrement	[illegible]
Meubles de Bureau	[illegible]
Effets à recevoir	[illegible]
	[illegible]

I. N. MARKS, Président.

E. A. Fournier, Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nile-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '74

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$[illegible]
Tiré en delà des dépôts	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	[illegible]
Local de la banque	[illegible]
Autres Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses, Courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres Banques Nationales	[illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets Legal Tender	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escomptes	[illegible]
Change	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Circulation Nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts Individuels	[illegible]
Chèques Certifiés	[illegible]
Dû à des Banques Nationales	[illegible]
Dû à des Banques et à des Banquiers de l'Etat	[illegible]
	[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 27 Mars 1874.

JULES MOREY, N. P.

Exact:

P. POURSINE,
[illegible]
[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE .... $[illegible]

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL.
Année 1873.

Montant des primes de l'année	$[illegible]	
En moins—risques non expirés et primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		[illegible]
Escompte et intérêt		[illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées	$[illegible] 77	
Dépenses générales et taxes	[illegible]	
Réserve et dividende sur actions	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:		
Bons, actions, prêts et billets à recevoir	[illegible]	
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]	
Total de l'actif		[illegible]

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $[illegible] prélevé du montant net des primes de [illegible], et avoir payé [illegible] pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le [illegible] décembre 1873.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1874—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	G. M. BAYLY,
E. BISCOE,	JAMES BYRNES,
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS,
J. WEISS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. [illegible]

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
— DU —
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$[illegible]
Primes sur les Risques de feu	$[illegible]	
Primes sur les Risques de rivières	26,[illegible]	
Primes sur les Risques de mer	26,[illegible] 19	
Moins les primes rendues	3,[illegible]	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	26,[illegible]	[illegible]
Primes nettes pour l'année 1873		[illegible] 14
Déficit pour l'année 1872		[illegible]
Pertes payées durant la même période:		
Sur les Risques de feu	$[illegible]	
Sur les Risques des rivières	26,[illegible]	
Sur les Risques de mer	[illegible]	[illegible]
Réassurances		
Taxes	1,[illegible]	
Réfaction au lieu de scrip	[illegible]	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	[illegible]	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	[illegible]	
Moins escompte et intérêts	[illegible]	[illegible]
Pertes non réglées		[illegible]

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$[illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	[illegible]
Effets à recevoir sur Primes	[illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	[illegible]
Actions de Banques	[illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	[illegible]
Actions du Harbor Protection Company	[illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	[illegible]
Actions de Compagnie d'assurance	[illegible]
Bons de Mechanics' and Agricultural Fair Association	[illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions	[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUFFER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce onzième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
17 janv—1m — Notaire Public.

ETAT
— DE —
L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

134 .... RUE DU CANAL.

BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY No 134 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées, valant $[illegible]	$[illegible]
Prêts garantis par actions	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie	[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie	[illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis	[illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Stock souscrit et responsable	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort et autres items	[illegible]
Montant au State National Bank	[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier	[illegible]
	[illegible]

PASSIF:

Réassurance, fonds de primes	$1,[illegible]
Billets escomptés non payés	[illegible]
	[illegible]
Actif net	[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
D. R. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1874.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. H. Stevenson, Président.
D. R. Taylor, Secrétaire.
J. F. Parnly, Trésorier.
Wm. L. [illegible], Vice-Président.

Directeurs:

G. G. Wilder, Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible] Parham, Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
J. F. Parnly, Nouvelle-Orléans.
Wm. H. Stevenson, Nouvelle Orléans.
[illegible], Nouvelle-Orléans.
[illegible] G. James, Nouvelle-Orléans.
[illegible], Canada.
[illegible], Chicago.
[illegible], Chicago, Illinois.
[illegible] Nelson, Chicago, Illinois.

THE LABORING [illegible]
and
Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD .... Président.
EMILE DEBUYS .... Vice-Président.
[illegible] .... Secrétaire.
ULGER LAUVE .... Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS:

[illegible]

COMITES:

[illegible]

BUREAU DE L'ASSOCIATION:

[illegible]

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:

Incendie	$[illegible]	
Mer	37,[illegible] 14	
Rivières	[illegible]	
		$[illegible] 97
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873		[illegible] 77
		314,[illegible] 75
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874		[illegible]
Payé, pertes par l'incendie	61,[illegible] 47	
Payé, pertes sur mer	23,[illegible] 14	
Payé, pertes sur les rivières	[illegible]	[illegible]
Payé, réfaction (rebate)	[illegible]	
Payé, réassurance	[illegible]	
Payé, primes remboursées	1,327 [illegible]	
Payé, taxes	6,[illegible]	
Payé, dépenses courantes	[illegible]	
Payé, loyer	1,[illegible]	
Payé, dépenses, salaires, etc	[illegible]	
Payé, dividende	[illegible]	
En moins, profits et pertes et intérêts	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir	$[illegible]
Meubles	[illegible]
Actions Harbor Road	[illegible]
Bons de la ville	[illegible]
Billets en voie de recouvrement, net	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, [illegible] avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, [illegible] avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande.

Mechanics' and Traders'
INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:		
Primes sur l'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	[illegible]	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	17,[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	[illegible]
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	[illegible]	
Réservé pour pertes non réglées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques, compagnies d'assurance, etc.	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Billets d'actions (stock notes)	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
SAMUEL A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, le [illegible] septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé .... 10 pour cent.
Dividende sur le crédit 5
Dividende sur primes remboursables 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes, à dater du lundi, [illegible] septembre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen,	G. A. Green
A. J. Aiken,	J. L. Hass,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jos. S. Lampkin,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullen,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. H. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Louis J. Dejan,	Frederick Wing,
J. A. Dunn,	G. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gomez,	T. G. Waterman.

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé .... $[illegible]

Dividendes payés sur les actions—[illegible] pour cent.

Dividendes sur primes participantes payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT—
ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes	$[illegible]
Escompte et intérêt	[illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc.	[illegible]
Réserves et dividende sur le capital	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]
Actif évalué aux taux du marché:	
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement	[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

- DIRECTEURS POUR 1874 -

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
E. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	R. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT McGEHEE,
G. M. BAYLY.	ISAAC L. HAAS.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DE LA—
Banque Nationale de l'Etat
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Tiré en trop	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve	[illegible]
Dû par d'autres banques nationales	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Local de la Banque	[illegible]
Autres propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Taxes payées	[illegible]
Primes sur Bons des Etats-Unis et or	[illegible]
Items, comptant	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)	[illegible]
Espèces	[illegible]
Billets, legal tenders	[illegible]
	[illegible]

PASSIF.

Capital payé	$[illegible]
Surplus	[illegible]
Escompte	[illegible]
Echange	[illegible]
Intérêt	[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
Circulation de banque nationale non rachetée	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Dû à des banques nationales	[illegible]
Dû à d'autres banques et banquiers	[illegible]
Billets escomptés	[illegible]
	[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que, je crois le tableau qui précède exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:
ALF. MOULTON,
[illegible] BOYD,
[illegible] } Directeurs.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à ses statuts.

CAPITAL .... $[illegible]

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.		
Primes d'incendie		$77,[illegible] 71
Primes de rivières		16,[illegible]
Primes de mer		18,[illegible]
		[illegible]
En moins—primes remboursées		[illegible]
		$[illegible] 11
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par incendie	$[illegible]	
Pertes sur rivières	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Loyer	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Salaires (et [illegible])	[illegible]	
Dépenses, escomptes et intérêts	[illegible]	
Réservé pour risques non terminés	[illegible]	124,[illegible]
Réserve pour réclamations, non réglées		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	$ [illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Bonds à recevoir pour primes	[illegible]
Actions, billets et autres obligations	[illegible]
Propriété foncière	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, assermenté, pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

DIRECTEURS—

J. F. GIRARDIN,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	ED. BURTHE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BONNEFOI,	V. MAIGNAN,
	E. SALOY.

[illegible] ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No [illegible] de la rue Carondelet.

Nile-Orléans, [illegible] mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874, savoir PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$447,[illegible] 19	
Sur risques de rivières	207,[illegible] 44	
Sur risques de mer	64,[illegible]	[illegible] 12
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1873	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques de feu	$[illegible] 14	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	[illegible]
Réassurances	[illegible]	
Réfaction (rebate)	[illegible]	
Taxes d'agence	[illegible]	
DEPENSES BRUTES		
Bureau	[illegible]	
Agences	[illegible]	
Profit et Pertes	[illegible]	[illegible]
Balance		$[illegible]
En moins, [illegible]	[illegible]	
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second intérêt	[illegible]	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Effets à recevoir, prêts sur garanties	[illegible]
Effets à recevoir à courte échéance	[illegible]
Actions de banques et autres	[illegible]
Actions et bons de chemins de fer de la ville	[illegible]
Bons de la Grande Loge	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins	[illegible]
[illegible]	[illegible]
	$1,[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi, ce [illegible] mai A. D. 1874.

EDWARD IVY, notaire public.

Le [illegible] du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au [illegible] avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, [illegible] et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant [illegible] des primes participantes.

HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIRECTEURS—

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	[illegible] Schmidt,
John I. Noble,	S. M. Wainwright,
John Chaffe,	Wm. Merrick,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel E. Moore,	A. Brittin,
J. J. Warren,	A. H. May
R. T. Buckner,	S. H. Boyd,
Samuel Friedlander,	T. Lytt. Lyon,
H. Poulson,	W. C. Raymond,
W. B. Pike,	James B. [illegible]idge,
A. A. Yates,	Samuel H. [illegible],
	Joseph McKinney

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE [illegible] DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le [illegible] décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Moins primes remboursées	[illegible]
Primes nettes	$[illegible] 76
Déduire—Pertes par le feu	$[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes sur rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réfactions (rebate)	[illegible]
Taxes	[illegible]
Loyer	[illegible]
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]
Réservé pour risques non terminés	[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock notes	$ [illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur gages	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bonds	[illegible]
Installations du bureau et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
	$[illegible]
Moins indemnités payées et dividendes	[illegible]

Juste aperçu [illegible] des livres de la Compagnie.

E. [illegible] BANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] jour [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour l'année 1874:

A. Baldwin,	[illegible] Mandeville,	A. [illegible]
A. Tureaud,	[illegible]	C. J. [illegible]
A. M. Fortier,	[illegible] Lanata,	T. [illegible]
R. Muth,	[illegible]	[illegible]
A. Hirsch,	[illegible] Bryant,	O. [illegible]
H. Kern,	W. D. Cooper,	A. [illegible]
H. Buer,	[illegible]	[illegible]
J. R. Cimiotti,	[illegible] A. [illegible]	[illegible]
J. A. Fava,		

DOMANIER AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,

Office Commercial building, [illegible] U. S. [illegible]

[illegible] Register by the [illegible] Chief Justice of the U. S. [illegible] Prompt with the greatest care, all [illegible] [illegible] Messrs. [illegible] and Wm. H. Wells, both [illegible] clerks. [illegible] Washington [illegible] No. [illegible]

TORAL

ILS
SICILIAN
AIR
BREWER.

R
LLEN

INGHAM

& Co.